

Nombre :
de Conseillers en exercice 18
de Conseillers présents 10
de Votants : 16

L'an deux mil vingt-quatre le 13 du mois de Mai ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 06/05/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Corinne EMERIT, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Hugues LELONG.

Membres Absents :

Aude CHATAIGNE/ Yohan LAURENCEAU
Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG
Lydia PELLETIER donne pouvoir à Martine JOLLY
Alexandra SICARD donne pouvoir à Christian VÉQUAUD
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN
Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE
Florent CANTETEAU donne pouvoir à Christian AUVOLAT
Franck PIARD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvée.

577-24 Désignation des jurés d'assises

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée, les instructions reçues, concernant la désignation des jurés aux assises, par tirage au sort dans la liste électorale de la Commune.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal ayant procédé au tirage au sort, désigne :

NOM	NOM D'USAGE	PRENOM	DATE NAISSANCE	LIEU NAISSANCE	ADRESSE
ACCARD	BEZOU	Catherine Lucie Louise	05/08/1957	Besançon	26 rue Jean Moulin
ALLETRU	CHEVRÉ	Marie Agnès Elisabeth Isabelle	14/01/1960	Luçon	28 chemin des Grivrières
ANDIN		Axel Abel Claude	29/09/1996	Luçon	42 rue de l'Ilot les Vases
BOUSSAERT		Guy Damien	15/04/1955	Armentière	24 route des Huttes
YOUNES		Dorianne Sylvie Claudie	31/05/2000	Luçon	42 chemin de Sauget
RECOQUILLON		Jeanne Michelle Claude	05/06/1995	Luçon	38 rue Pasteur

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus ,
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	10
de Votants	16

L'an deux mil vingt-quatre le 13 du mois de Mai, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 06/05/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Corinne EMERIT, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Hugues LELONG.

Membres Absents :

Aude CHATAIGNE/ Yohan LAURENCEAU

Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG

Lydia PELLETIER donne pouvoir à Martine JOLLY

Alexandra SICARD donne pouvoir à Christian VÉQUAUD

Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE

Florent CANTETEAU donne pouvoir à Christian AUVOLAT

Franck PIARD est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé.

581-24 Vacations funéraires

Certaines opérations funéraires consécutives au décès font l'objet d'une surveillance obligatoire par les services de police municipale, donnant lieu en contrepartie au paiement de vacations par les familles.

La loi n°2015-177 du 16 février 2015 a restreint le nombre d'opérations funéraires soumis à la surveillance des services de police, limitant le paiement de vacations aux opérations de fermeture du cercueil, en cas de transport du corps hors de la commune de décès ou de dépôt et lorsqu'aucun membre de la famille n'est présent, ainsi qu'aux opérations de fermeture du cercueil, lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps.

La loi prévoit que le montant des vacations, fixé par le maire après avis du Conseil municipal, est compris entre 20 et 25 euros.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 16 voix favorables, 0 voix défavorable et 0 abstention décide :

- de fixer à 25 euros le montant des vacations funéraires.
- de charger le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues nécessaires.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 18
de Conseillers présents 10
de Votants : 16

L'an deux mil vingt-quatre le 13 du mois de Mai ,le Conseil
, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur
Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 06/05/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Corinne EMERIT, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Hugues LELONG.

Membres Absents :

Aude CHATAIGNE/ Yohan LAURENCEAU

Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG

Lydia PELLETIER donne pouvoir à Martine JOLLY

Alexandra SICARD donne pouvoir à Christian VÉQUAUD

Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE

Florent CANTETEAU donne pouvoir à Christian AUVOLAT

Franck PIARD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvée.

580-24 Acquisition d'un terrain / Consorts Vivier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait judicieux de procéder à l'acquisition des parcelles Consort Vivier jouxtant le projet de renouvellement URBAIN de « Petites Puces » Rue Louis Pergaud, dont le détail est indiqué ci-dessous :

PARCELLES	SUPERFICIE
AO 228 – Zone Ue	3 m ²
AO 230 – Zone 2AU	832 m ²
AO 245 – Zone Ue	39 m ²
AO 295 – Zone Ue	115 m ²

Les vendeurs proposent cette acquisition pour 1 € symbolique, avec prise en charge par la commune de NALLIERS de la totalité de la facture de l'étude de sol à réaliser, obligatoire lors de la vente d'un terrain en zone constructible.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, 16 voix favorables, 0 voix défavorable et 0 abstention:

- propose cette acquisition pour un montant de 1 €, avec prise en charge des frais d'étude de sol et des actes notariés de Maître Grolleau Florent.
- Mandate Monsieur le Maire pour l'ensemble des démarches et la signature de toutes les pièces afférentes à cette cession.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FABRE



Nombre :
 de Conseillers en exercice 18
 de Conseillers présents 10
 de Votants : 16

L'an deux mil vingt-quatre le 13 du mois de Mai ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 06/05/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Corinne EMERIT, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Hugues LELONG.

Membres Absents :

Aude CHATAIGNE/ Yohan LAURENCEAU
 Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG
 Lydia PELLETIER donne pouvoir à Martine JOLLY
 Alexandra SICARD donne pouvoir à Christian VÉQUAUD
 Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN
 Jérémie BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE
 Florent CANTETEAU donne pouvoir à Christian AUVOLAT
 Franck PIARD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvée.

579-24 Aménagement de sécurité R10 et RD 99 – choix des entreprises

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal l'avis d'appel public à la concurrence déposé sur marché sécurisé le jeudi 4 avril 2024, avec des parutions dans les journaux locaux.

Il rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée a été lancée avec la date butoir pour les réponses fixée au vendredi 3 mai 2024 à 9h00. Il résulte de l'analyse des offres :

Entreprise	Estimation effectuée par le maître d'Œuvre HT	Total de l'offre vérifié HT
Eiffage		116 322.00€
Colas	133 333.00€	121 984.00€
ASA TP		122 997.30€

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix favorables, 2 absentions et aucune voix contre :

- décide de confier les travaux à l'entreprise EIFFAGE selon le tableau d'attribution ci-dessus pour un montant global de **116 322.00€ HT**.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
 Ont signé au registre tous les membres.
 Pour extrait conforme ,
 Le Maire ,
 Bruno FABRE



Nombre :
de Conseillers en exercice 18
de Conseillers présents 10
de Votants : 16

L'an deux mil vingt-quatre le 13 du mois de Mai ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 06/05/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Corinne EMERIT, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Hugues LELONG.

Membres Absents :

Aude CHATAIGNE/ Yohan LAURENCEAU

Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG

Lydia PELLETIER donne pouvoir à Martine JOLLY

Alexandra SICARD donne pouvoir à Christian VÉQUAUD

Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE

Florent CANTETEAU donne pouvoir à Christian AUVOLAT

Franck PIARD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvée.

578-24 Transfert des cartographies ZAEnR / Sud Vendée Littoral

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 18 mars 2024 par laquelle les zones d'accélération ont été arrêtées par la commune, (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Le Maire informe le Conseil Municipal que c'est à la CCSVL de transmettre les cartographies retenues par les communes en format SIG à l'Etat.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, 16 voix favorables, 0 voix défavorable et 0 abstention:

- DELEGUE à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral les droits pour remonter les couches de données SIG sur le portail cartographique des énergies renouvelables

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 18
de Conseillers présents 10
de votants : 16

L'an deux mil vingt-quatre le 13 du mois de Mai ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 06/05/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Corinne EMERIT, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Hugues LELONG.

Membres Absents :

Aude CHATAIGNE/ Yohan LAURENCEAU

Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG

Lydia PELLETIER donne pouvoir à Martine JOLLY

Alexandra SICARD donne pouvoir à Christian VÉQUAUD

Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE

Florent CANTETEAU donne pouvoir à Christian AUVOLAT

Franck PIARD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvée.

576-24 Répartition des subventions exercice 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les crédits qui ont été inscrits au budget pour l'année 2024 au titre des subventions et qu'il convient de répartir .

Le Conseil Municipal fixe la répartition pour l'année 2024 comme suit :

<u>Association</u>	<u>Proposition 2024</u>	<u>Abs.</u>	<u>Contr.</u>	<u>Pour</u>	<u>Observation</u>
Tennis Club P&M	400,00	0	0	16	
	1 500,00	0	0	16	
Foot Espoir 85	2 500,00	0	0	16	
	3 000,00	0	0	16	
Vis ta forme	200,00	0	0	15	Mr VALLIN ne prenant pas part au vote
Détente vitalité	300,00	0	0	16	
Ass. Musicale de Nalliers	800,00	0	0	15	Mr VALLIN ne prenant pas part au vote
Ass. Sauvegarde du Moulin	100,00	0	0	15	Mr VEQUAUD ne prenant pas part au vote
Samouraï Karatédo	1000,00	0	0	16	
Tennis de table	100,00	0	0	16	
Twirling	2 000,00	0	0	16	
Esprit Judo	1000,00	0	0	16	
La tourmaline	1000,00	0	0	16	
A tché fêtes	100,00	0	0	16	
Les colliberts	100,00	0	0	16	
ADMR	4 000,00	0	0	16	
RASED	300,00	0	0	16	
Club de l' amitié 3e age	150,00	0	0	16	
Ass. Marcel Fleury EPHAD	100,00	0	0	16	
Nalliers welcome	100,00	0	0	16	
FNACA	100,00	0	0	16	
Jeunes sapeurs des Pertuis	100,00	0	0	16	
Téléthon	200,00	0	0	16	

Banque alimentaire	200,00	0	0	16	
Don du sang	100,00	0	0	16	
ADSP	100,00	0	0	16	
Resto du cœur	100,00	0	0	16	
Secours populaire	100,00	0	0	16	
Protection civile	100,00	0	0	16	
Amis de la solidarité	300,00	0	0	16	
Alcool Assitance	100,00	0	0	16	
Bibliothèque	3 840,00	0	0	16	
OCCE Vendée	30,00	0	0	16	
Ecole Brassens	3 360,00	0	0	16	
Ecole de Chevrette	640,00	0	0	16	
Amicale Laïque	1 500,00	0	0	16	
APEC Chevrette	650,00	0	0	16	

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre

